

• (1630)

Sous ce rapport, le Parti réformiste, dans l'Ouest, et d'autres «tiers partis» ne sont pas une nouveauté dans la politique canadienne. Ils sont plutôt une manifestation nouvelle d'un vieux phénomène. Par conséquent, les gens à l'esprit ouvert et curieux que sont M. Spicer et ses collègues verraient sans doute un intérêt à discuter avec les membres de ces partis les doléances insatisfaites ou les objectifs non atteints qui conduisent à la formation de nouveaux partis politiques, que ce soit dans l'Ouest, au Québec ou n'importe où ailleurs. Il n'est pas question d'exclure les politiques en poste au Parlement de ce processus. Tout au contraire.

Je répète cependant que je veux que ce soient les Canadiens ordinaires qui occupent le devant de la scène, pour qu'ils puissent avoir leur mot à dire en ce qui concerne l'avenir de leur pays.

Le sénateur Perrault: Je profite de ma question supplémentaire pour vous dire que je suis tout à fait d'accord avec vous lorsque vous dites que les Canadiens ordinaires doivent avoir voix au chapitre. Il n'y a pas vraiment de Canadien qui soit ordinaire, mais je sais ce que le leader du gouvernement veut dire. Par ailleurs, il était un tantinet naïf d'inviter expressément les membres d'un parti, en l'occurrence le Parti réformiste, à participer aux discussions, mais pas les conservateurs ni les libéraux, sous prétexte qu'ils sont ultra-traditionalistes. Beaucoup d'entre nous, dans un camp comme dans l'autre, auraient, je crois, des idées constructives à proposer pour façonner l'avenir de notre pays. Cela m'inquiète de penser que la priorité pourrait être accordée à de prétendus «groupes nouveaux», tels que le bloc populaire et le Parti réformiste et que, pour une raison ou pour une autre, les opinions exprimées par des personnes d'autres partis ne sont pas pertinentes ou valables. J'espère que nous pouvons déduire de la réponse du leader du gouvernement que le gouvernement est aussi de cet avis.

L'honorable George van Roggen: Je voudrais poser une question qui fait suite à celle du sénateur Perrault. Incidemment, je pense que le gouvernement en viendra à regretter amèrement la nomination de ce monsieur à la présidence du groupe de consultation. Mais ce n'est pas là ma question.

Est-ce que le leader du gouvernement croit que lorsque M. Spicer a parlé des vieux partis, cela comprenait le NPD, ou bien s'agit-il pour lui d'un nouveau parti?

Le sénateur Murray: Je n'en ai pas la moindre idée, mais, pour revenir à la question soulevée par le sénateur Perrault, je dois dire qu'il y aura des occasions non seulement pour les conservateurs désenchantés, mais aussi pour les libéraux désenchantés, quoiqu'il puisse peut-être manquer de temps pour les entendre tous.

L'honorable Raymond J. Perrault: Tant qu'ils se présentent sous un nouveau titre, je présume. S'ils formaient un «nouveau groupe», comme l'on dit, cela serait-il plus acceptable pour M. Spicer? Je crains que son attitude soit très proche de celle de quelqu'un qui dirait: «Cessez donc de m'embêter avec des faits, mon opinion est déjà faite.» Toutes les options devraient être offertes à cette commission, même en ce qui concerne le Sénat. M. Spicer ne devrait pas dire qu'il pense toujours qu'il faudrait abolir le Sénat, mais qu'il garde l'esprit ouvert à toutes les

opinions. On peut se demander dans quelle mesure cela est vrai.

Le sénateur Murray: Nous ne demandons pas à la commission de M. Spicer et ses collègues un modèle de réforme du Sénat. Nous ne leur demandons pas des recommandations sur de futures modifications de la Constitution. Nous les encourageons d'encourager et de diriger parmi les Canadiens un dialogue sur les valeurs qu'ils partagent et sur le genre de pays qu'ils veulent à l'avenir.

Ce que nous attendons du rapport de M. Spicer et de ses collègues, c'est un résumé de leurs conclusions sur la possibilité d'un consensus dans notre pays, sur les divisions qu'il reste encore à aplanir entre les Canadiens et sur les moyens éventuels permettant de le faire.

Le sénateur van Roggen: Le leader du gouvernement croit-il vraiment nécessaire qu'un groupe de consultation parcoure le pays pour demander aux Canadiens quel genre de Canada ils veulent au juste? J'estime que nous n'avons pas besoin d'un groupe de ce genre, qui va coûter des millions de dollars, rien que pour sonder les Canadiens. Vous pouvez être sûr que les 26 millions de Canadiens s'entendent pour vouloir un pays uni, paisible, prospère et démocratique. Le reste n'est qu'une question de détails et non de généralités.

Le sénateur Murray: J'invite mon collègue à consulter l'allocation que le très honorable premier ministre a prononcée à l'autre endroit sur le mandat de ce groupe de consultation.

Je me permets de lui citer seulement quelques exemples de domaines où le consensus fait défaut, à notre avis, et où il faut s'efforcer d'en établir un. Le premier concerne les relations entre les autochtones et les autres Canadiens. Nous estimons très important que les Canadiens, autochtones et autres, échangent sur leurs attitudes et leurs aspirations. Il n'existe pas de consensus à ce sujet et nulle part moins que dans la province de mon honorable collègue et les autres provinces où vit une majorité d'autochtones.

Un deuxième exemple réside dans les divers éléments concurrents sinon incompatibles de la société canadienne, dans l'opposition entre les droits individuels et les droits collectifs.

Un troisième exemple est celui des relations entre les francophones et les anglophones du Canada.

Un quatrième exemple se trouve dans la politique du multiculturalisme et dans la façon de la concilier avec le désir d'unité nationale.

Un autre exemple est la question de savoir si nos institutions en général et nos institutions parlementaires en particulier servent toutes les régions du Canada aussi bien qu'elles le peuvent et si elles devraient subir des changements structureaux.

On peut dresser toute une liste de secteurs très importants au sujet desquels les Canadiens doivent se poser des questions plutôt difficiles et au sujet desquels le groupe de consultation va essayer, en encourageant au dialogue, d'en arriver à un consensus avant que nous ne parlions de modifications constitutionnelles ou de réforme de nos institutions.

Le sénateur van Roggen: Nous voulons sûrement tous leur souhaiter bonne chance.